

Séance du Conseil Municipal

en date du

12 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le douze du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE, Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice M. BAIZET Patrick, Mme BAJARD Brigitte, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, Mme PEGUET Jennifer

Absent excusé : M. DELANGLE Francis,

Secrétaire de séance : Mme THEVENET Aurélie

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Comité Eau Assainissement*

Céline DECHAVANNE fait le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Consultatif Eau-Assainissement de Charlieu-Belmont Communauté.

Lors de cette réunion ont été abordés les retards de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif suite aux contrôles du SPANC et les solutions possibles. En effet, plus de 1500 installations d'assainissement non collectif ont été déclarées non-conformes avec obligation de travaux sur le territoire. Afin de rendre obligatoire la réalisation des travaux de mise en conformité notamment lors des ventes d'immeubles, une adaptation du règlement avec la mise en place de sanctions est envisagée.

➤ *Transport Solidaire*

Béatrice FARABET relate la réunion de présentation du dispositif « Transport Solidaire » déjà mis en place sur Charlieu depuis fin 2023.

Elle rappelle que l'association « Transport Solidaire Charlieu-Belmont » présidée par M. Etienne Hertzog organise un service de transport à la demande à destination des personnes isolées sans moyen de locomotion en faisant appel à des conducteurs bénévoles. L'association se charge de mettre en relation les personnes ayant besoin d'un transport avec les conducteurs, fixe le montant de l'indemnisation des frais de déplacement des conducteurs bénévoles et gère la partie administrative.

Pour développer ce service sur la commune sous couvert de l'association « Transport Solidaire Charlieu-Belmont », il faut constituer un réseau de bénévoles avec un référent et au moins 5 conducteurs bénévoles.

Béatrice FARABET accepte le rôle de référent communal et présente le dossier d'inscription à compléter pour devenir conducteur bénévole. Ce dossier est disponible en mairie pour les personnes intéressées.

Elle donne à titre indicatif plusieurs exemples de tarification pour des trajets courants depuis St Denis de Cabanne.

Dès que le nombre minimum de conducteurs bénévoles sera atteint, le service de Transport Solidaire pourra être mis en place sur la commune.

II. FINANCES

↳ *Compte Administratif 2023 Budget annexe Assainissement*

René VALORGE présente au conseil municipal les résultats de l'exercice 2023 du budget annexe du service assainissement en détaillant les sections de fonctionnement et d'investissement

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, sous la présidence de Mme Céline DECHAVANNE 1^{ère} adjointe, le compte administratif 2023 du budget annexe Assainissement qui se résume ainsi :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Résultat de l'exécution	Recettes	97 228.49 €	122 859.23 €	220 087.72 €
	Dépenses	94 777.27 €	245 397.51 €	340 174.78 €
Solde d'exécution		2 451.22 €	- 122 538.28 €	- 120 087.06 €
Résultat reporté n-1		8 815.09 €	- 24 630.04 €	- 15 814.95 €
Total		11 266.31 €	- 147 168.32 €	- 135 902.01 €
Restes à réaliser	RAR Recettes	- €	145 570.00 €	145 570.00 €
	RAR Dépenses	- €	6 944.00 €	6 944.00 €
Solde des restes à réaliser			138 626.00 €	138 626.00 €
Résultat cumulé		11 266.31 €	- 8 542.32 €	2 723.99 €

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **11 266,31 €**, et du résultat déficitaire d'investissement d'un montant de **147 168,32 €**, des restes à réaliser d'investissement de **+ 138 626 €**, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter en recettes d'investissement au compte 1068 la somme de **8 542,32 €** afin de combler le déficit de la section d'investissement
- de reporter en recettes de fonctionnement au compte 002 la somme de **2 723,99 €**

➤ *Compte de Gestion 2023 Budget annexe Assainissement*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2023 pour le budget assainissement établis par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion qui est conforme au compte administratif.

III. REAMENAGEMENT DES COURS DE L'ECOLE PUBLIQUE :

➤ *Résultat de la consultation et attribution du marché de travaux*

Céline DECHAVANNE rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour les travaux de réaménagement des cours de l'école publique avec la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur la plateforme des marchés publics de la Loire et au BOAMP.

Elle rappelle que ces travaux comprennent la désimperméabilisation des 2 cours de l'école publique avec la suppression du goudron, la plantation de végétaux pour créer des ilots de fraîcheur et la création de différents espaces en agrandissant la cour des primaires. La réalisation de ces travaux est prévue pendant les vacances d'été 2024.

A l'issue de cette consultation 3 offres ont été déposées sur la plateforme des marchés publics du département.

Elle présente le rapport d'analyse des offres qui fait apparaître que l'offre présentée par l'entreprise CHARTIER CREATION d'un montant de 172 838,84 € HT est la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal attribue le marché des travaux réaménagement des cours de l'école publique à l'entreprise CHARTIER CREATION pour un montant de 172 838,84 € HT.

IV. CONCESSION D'AMENAGEMENT FRICHE CENTRE-BOURG

➤ *Résultat de la consultation et choix du concessionnaire*

Céline DECHAVANNE rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 1^{er} février 2022, il a approuvé le programme prévisionnel d'aménagement de la friche du centre Bourg et engagé la procédure de concession d'aménagement.

Elle indique qu'une consultation a été lancée le 25 avril 2023 avec la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur la plateforme des marchés publics de la Loire et au BOAMP.

A l'issue de de la consultation, le 17 juillet 2023, une offre a été déposée par la SAEM « NOVIM » située à Saint Etienne.

Elle présente la proposition de NOVIM et détaille l'effort financier de la collectivité prévu dans le projet de traité de concession. Afin de permettre à la commune d'assumer cet effort financier, il est nécessaire que des financements de l'Etat soient accordés pour accompagner la collectivité. A cet effet, une clause suspensive liée à l'obtention de financements est prévue dans le traité de concession d'aménagement.

Cette opération pourrait en effet être éligible à une aide de l'Etat dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert).

Elle présente le rapport d'analyse des offres qui démontre que l'offre de la SAEM NOVIM répond au cahier des charges de la consultation pour la concession d'aménagement et propose au Conseil Municipal de désigner la SAEM NOVIM en tant que concessionnaire pour l'aménagement de la Friche du Centre-Bourg.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal désigne NOVIM en tant que concessionnaire pour l'aménagement de la Friche du Centre Bourg, en application des dispositions des articles L. 300-4 et L. 300-5 du code de l'urbanisme, et approuve les termes du traité de concession d'aménagement, celui-ci intégrant une clause suspensive liée à l'obtention d'aides publiques pour combler le déficit global de l'opération.

Il sollicite également auprès de l'Etat la subvention maximale possible au titre du Fonds Vert pour permettre la réalisation de cette opération et la levée de la condition suspensive.

V. LOTISSEMENT DE LA ROUSSE

➤ *Fixation du prix de vente des lots*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que les travaux de viabilisation du lotissement de la Rousse sont terminés et indique qu'il convient de fixer le prix de vente des lots.

Il rappelle le plan de composition de ce lotissement communal composé de 6 lots d'une surface de 173m² à 234 m² et détaille les coûts engendrés par la création de ce lotissement.

Il indique que l'ensemble des coûts se rapportant à la création des 6 lots à bâtir s'élève à 69 760,94 € HT, soit 74 212,60 € TTC et invite le Conseil Municipal à fixer le prix de vente des lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le prix de vente des lots à 13 700 € par lot, ce qui permet à cette opération de s'autofinancer tout en apportant de nouveaux habitants.

VI. QUESTIONS DIVERSES

➤ *Réfection du parvis de la mairie*

Céline DECHAVANNE rappelle le projet de réfection du parvis de la mairie pour lequel une proposition d'aménagement avait été réalisée par l'entreprise MONCORGE.

Elle présente une nouvelle proposition réalisée par l'entreprise CHARTIER, ainsi que le devis correspondant et rappelle que ce projet bénéficie d'une subvention du Département au titre de l'enveloppe de solidarité.

Une esquisse plus détaillée du projet sera présentée au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

➤ *Lutte contre les frelons asiatiques*

René VALORGE présente au Conseil Municipal les pièges à frelons asiatiques financés par le Département, le Groupement de Défense Sanitaire et la chambre d'agriculture.

Les 8 pièges attribués à la commune sont répartis sur l'ensemble des quartiers avec un élu responsable de chaque piège chargé de contrôler les pièges et de comptabiliser le nombre de frelons piégés. Francis DELANGLE est chargé de centraliser les informations et de les faire remonter.

➤ *Opération « Nettoyons la nature »*

Béatrice FARABET et Brigitte BAJARD rappellent l'opération « Nettoyons la nature » qui aura lieu samedi 16 mars à 10h

➤ *Pôle sportif*

L'inauguration du pôle sportif est fixée au samedi 25 mai.

Le Maire,
René VALORGE